



Restructuration juridique de Darty

Attention danger

Le Groupe Fnac-Darty a décidé de procéder à une restructuration juridique de l'enseigne Darty dans le courant du premier semestre 2023 :

- Passage de 3 filiales généralistes découpées géographiquement vers 2 sociétés nationales par métiers : **Darty Exploitation (magasin + 1 partie des supports) ; Darty Opérations (SAV Log+ 1 partie des supports).**

Première conséquence : les salariés Darty verront leur contrat de travail transféré, dans le courant du premier semestre 2023, suivant leur métier, dans l'une ou l'autre des 2 nouvelles sociétés qui seront créées.

Deuxième conséquence : d'ici la fin du premier trimestre 2023, toutes les conventions et accords d'entreprise applicables au sein de chacune des UES seront remis en question. Ils seront remplacés, au moment du transfert, par des accords dit de « substitutions anticipés » négociés et signés préalablement par les OS représentatives actuelles, et ensuite par les OS qui seront représentatives après les élections qui seront organisées dans les nouvelles entités.

Les risques :

- En premier lieu : **l'emploi.**

Malgré les engagements de l'entreprise sur le fait qu'il n'y aurait aucune conséquence sur l'emploi, on se doit d'être vigilant surtout quand l'objectif affiché est de gagner en efficacité opérationnelle. Le mot « industrialisation » a même été employé.

- En second lieu : **L'érosion des primes de participations et d'intéressement**

Côté opérations, il est normal de s'inquiéter puisque par définition les SAV et la logistique ne produisent pas de revenus directs mais des coûts. Ne pas proposer, aux futurs salariés des opérations, un niveau de participation dans les mêmes proportions qu'actuellement, serait socialement compliqué pour l'entreprise, mais rien n'est acquis pour autant.

Côté exploitation, une appréciation des résultats au niveau national, avec une répartition sur moins de salariés (ceux des opérations seront dans l'autre société) pourrait laisser croire à une forte augmentation des primes d'intéressement et de participation. Peu probable car se serait au détriment des salariés des opérations.

A date, nous n'avons pas l'articulation des dispositifs envisagés, mais on peut imaginer un système de mutualisation entre les 2 nouvelles sociétés qui permettrait de reproduire globalement ce qui se fait actuellement. Toutefois, sachant que les filiales n'ont pas les mêmes résultats, cette mutualisation conduirait à donner moins à certains et plus à d'autres. Là aussi, la vigilance s'impose.

- En troisième lieu : **Des accords moins bons, ou encore moins bons pour certains.**
Vous me direz, ils peuvent être meilleurs aussi. C'est vrai. Nous nous battons pour cela en tous cas. Pour autant, l'harmonisation des accords pourrait entraîner des modifications profondes en raison de la disparité des accords entre chacune des filiales. Par exemple, le décompte du temps de travail pour les techniciens qui à DGO se fait en déclarant le nombre d'heures réellement réalisées et qui dans les autres filiales peut se faire en forfait jours.

- En quatrième lieu : **le repli sur soi de chacune des 2 entités**
S'il est vrai, qu'il peut y avoir déjà une appartenance à une filière métier, la matérialiser par des frontières juridiques va accentuer la « séparation » avec des conséquences concrètes :

- Chacun son CSE : fini les activités avec des participants de tous les métiers et les échanges qui vont avec ;
- Des relations entre les 2 sociétés qui pourraient se compliquer administrativement, se réduire à des opérations commerciales.

Bref, ce fonctionnement en vase clos, pourrait conduire à un repli sur soi de chacune des sociétés avec la défense de ses intérêts respectifs au détriment de l'intérêt commun : client et enseigne Darty.

La CGT toujours là pour défendre vos intérêts :

Face à ce bouleversement majeur du fonctionnement de Darty, des risques sur l'emploi et plus globalement sur les intérêts des salariés, la CGT mettra en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour défendre vos intérêts.

Dans tout ce processus juridique et de négociation, nous pouvons compter déjà sur la mobilisation de tous nos membres mais aussi de notre fédération qui n'a pas hésité à nous mettre à disposition un cabinet d'avocat pour nous accompagner.

C'est déjà énorme ! mais il faudra davantage. Nous aurons besoin de l'essentiel : votre soutien. Votre soutien pour peser dans les négociations actuelles et encore plus sur les futures puisqu'il faudra une double validation syndicale pour valider les accords : une validation par les OS représentatives actuelles et une validation par les OS qui seront représentatives dans les nouvelles sociétés.

Dès à présent n'hésitez pas à nous contacter pour échanger sur cette réorganisation. Nous sommes à votre écoute.

Quel que soit votre métier, votre filiale, votre sexe, si vous avez l'envie de participer, l'envie d'agir concrètement sur les conditions de travail et de rémunérations de l'ensemble du personnel, n'hésitez pas à nous rejoindre. Vous ferez partie d'une équipe au service de l'intérêt général des salariés, avec de véritables convictions, au sein d'un syndicat CGT toujours présent et engagé pour les salariés.